



Département
Commune de Trégarantec
Tél : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 029-212902886-20231211-D2023_36-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de procurations : 2
Absents excusés : 2

L'an 2023 le 7 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur TOUDIC YANN, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présent.e.s :

Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Charles-Henri DEBONNAIRE, BOIVIN Romuald, Sandra CAM, Yohann COEFFEUR, Maryline BOUCHER

Absents excusés

Anne BERROU (procuration à Magali CORRE), Samuel HENRY (procuration à Yohann COEFFEUR)

Absents non excusés

ROUDAUT Xavier, Pierre MAUDIRE, Marion SALOU, Gabriel VEIGA FERNANDES

Délibération n°2023-36
PACTE FINISTERE 2030 volet 1 - Amélioration du parc de jeux

Le Maire expose son projet c de la commune fréquentés par les enfants et leurs familles.

Une subvention peut être sollicitée auprès du département au titre du volet 1 année 2024 du Pacte Finistère 2030

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Amélioration du parc à jeux : 35 000 euros HT	Département : 12 000 euros
	Autofinancement : 23 000 euros
TOTAL : 35 000 euros HT	TOTAL : 35 000 euros

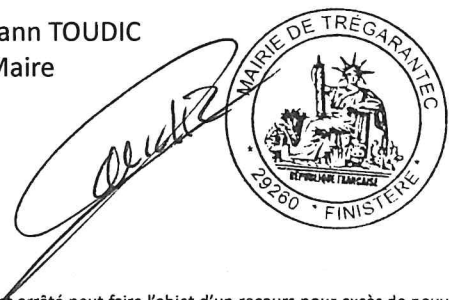
« Vu l'avis favorable de la commission Finances »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

- Donne son accord pour réaliser une étude et des devis relatifs au projet d'amélioration du parc de jeux présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du PACTE 2030
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune sur l'exercice 2024
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce projet

Fait à TRÉGARANTEC,
Le 11 décembre 2023

Yann TOUDIC
Maire



Transmise au représentant de l'Etat le: 12.12.2023
Affichée le 12.12.2023

Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification